



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 24 OCTOBRE 2016

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi 24 octobre 2016 à 18h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

442-16 SOUMISSIONS – CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE
EXTÉRIEURE RÉFRIGÉRÉE AU PARC MULTIFONCTIONNEL –
2016GÉ20

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point.

443-16 SOUMISSIONS – RESURFAÇAGE DU RANG SAINT-PIERRE
NORD ET PAVAGE DE LA RUE VIAU – 2016GÉ23

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé, par avis public, des soumissions pour le resurfaçage du rang Saint-Pierre nord et pour le pavage de la rue Viau;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	Montant (\$) (taxes incluses)
Les Pavages Céka Inc.	144 045,47 \$
Les Pavages Chenail Inc.	144 113,43 \$
Construction DJL Inc.	156 666,96 \$
Construction Bau-Val Inc.	168 432,25 \$
Pavage Axion Inc.	178 452,36 \$



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux de resurfaçage et de pavage de la chaussée, par l'application d'enrobé tiède flexible de haute performance, de planage des entrées privés et de marquage.

D'octroyer le contrat pour des travaux de resurfaçage du rang Saint-Pierre nord et pour le pavage de la rue Viau, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages Céka Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2016GÉ23 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 144 045,47 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services technique, l'ingénieur de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet une somme de 92 372,92 \$ du poste budgétaire 23-022-09-130 «Achat de terrains » vers le poste budgétaire 23-022-08-392«Rue Saint-Pierre ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-08-392

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la Loi sur les travaux municipaux.

444-16 SOUMISSIONS – RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE – 2016GÉ09 - REJET

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, par avis public, à la demande de soumissions pour le réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire retirer plusieurs portions importantes du contrat, telles que le remplacement du vitrage et des portes extérieures, ainsi que la rampe pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le retrait de ces travaux change considérablement la nature des travaux prévus à l'origine;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite demander des soumissions sur la base des travaux qui seront à réaliser;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

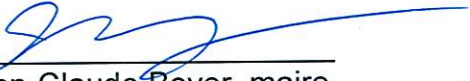


No de résolution
ou annotation

De ne pas accorder de contrat et de rejeter toutes les soumissions
ouvertes dans le cadre de l'appel d'offres 2016GÉ09 pour les travaux de
réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


M^e Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation